

Sciences de la Vie

OBJECTIFS

La filière Sciences de la vie (SVI), a pour objectifs :

- d'assurer aux étudiants une formation de base pluridisciplinaire et de conférer des connaissances théoriques et pratiques dans les différents champs de la biologie,
- d'appréhender les différents champs relatifs à la biologie générale, cellulaire et moléculaire, microbiologie, génétique, physiologie, biochimie, biophysique, écologie et aux sciences de la terre et de l'univers,
- d'adopter un nouveau système modulaire afin de faciliter l'orientation et la réorientation de l'étudiant,
- de permettre l'accès aux concours pour intégrer les établissements à accès limités ou l'insertion dans le monde du travail.

CONDITIONS D'ACCES

La filière sciences de la vie met l'accent sur la biologie. Elle nécessite des connaissances de base en mathématiques, physique, chimie et géologie. Pour s'inscrire en premier semestre, l'étudiant doit être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Baccalauréat Sciences de la vie et de la terre, Sciences physiques ou mathématiques,
- Baccalauréat technique ou tout autre diplôme jugé équivalent

ORGANISATION DES ETUDES

- La filière SVI est constituée de modules majeurs et de modules optionnels.
- Un module peut être enseigné sous forme de cours magistral et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques et/ou d'activités pratiques (stage, projet,).
- A partir du semestre 6, l'étudiant devra choisir une option parmi les 3 suivantes :
 - Option Environnement,
 - Option Physiologie et santé,
 - Option Production végétale.
- L'évaluation des connaissances se fait par contrôles continus et/ou d'un examen final.
- Le module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10/20. Toutefois le module peut être validé par compensation si la somme globale de l'ensemble des notes des modules composant le semestre est supérieure ou égale à 70/140 (51 ou 52) ou à 60/120 et qu'aucune note ne soit inférieure à 5/20.
- L'année universitaire est validée si la somme des notes des modules des deux semestres est au moins égale à 140/280 (51 ou 52) ou 120/160 et qu'aucune note de module ne soit inférieure à 05/20.
- Tout module validé est définitivement capitalisé et sa note est automatiquement reportée d'une session à l'autre et d'une année à l'autre.

- La filière du cycle Licence est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- Tous les modules sont validés
- Tous les semestres sont validés
- Toutes les années sont validées

CONTACT

Coordonnateur de la filière : Pr. **Youssef SMIRI**